

Projet de fonctionnement 2023/2024

Accueil de Loisirs de Saint-Séverin

Projet Pédagogique



« Libérez le potentiel de l'enfant et vous transformerez le monde avec lui »
Maria Montessori

Coordonnées :
Accueil de loisirs de St Séverin de la CDC Lavalette Tude Dronne
2 rue du Grand Portail 16390 St Séverin
Tel : 05.45.98.52.42
Mail : n.barcoujaraud@ccltd.fr

Sommaire



Le contexte

- Historique de la Communauté de Commune Lavalette Tude Dronne et de l'accueil de loisirs de St Séverin
- Le diagnostic du territoire
- Le PEDT (projet éducatif de territoire) et nos valeurs éducatives



Les valeurs de l'accueil de Loisirs



Nos objectifs et nos critères d'évaluations



Le fonctionnement

- Le public accueilli
- Descriptif des locaux
- Les équipes d'animation et technique
- Les périodes de fonctionnement
- Les tarifs
- Journée Type



Les annexes

- Projets / Photos

Le contexte

1. Historique de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne

La communauté de communes a subi des fusions successives depuis 2014.

Deux ont eu lieu entre les Communautés de Communes d'Aubeterre, du Montmorélien et du pays de Chalais pour devenir Tude et Dronne, en 2014, puis avec Horte et Lavalette en janvier 2017 pour devenir Lavalette Tude Dronne.

Aujourd'hui, le territoire compte 50 communes et 18500 habitants.

Dans le cadre de l'offre de service faite aux familles et plus largement à la population inscrite sur le territoire, un diagnostic de territoire a été fait, en 2015, par un cabinet d'audit indépendant afin de mettre en lumière, l'existant, l'adéquation de l'existant avec les besoins des familles et les manques à combler sur le secteur des services à la population.

Concernant l'Enfance, secteur auquel sont rattachés les Accueils de Loisirs, il apparaît que les besoins sont relativement bien couverts mais un travail d'harmonisation et d'amélioration des conditions d'accueil et de communication doit être entrepris.

En effet, le territoire compte quatre Accueils de Loisirs : deux en régie et deux délégués à deux associations du territoire, basés sur les anciens cantons : Montmoreau, Chalais, Aubeterre et Villebois.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'accueil de loisirs de Saint-Séverin.

Associatif jusqu'en 2010 puis repris en régie par la Communauté de Communes du pays d'Aubeterre, puis par Tude et Dronne et maintenant par Lavalette Tude Dronne depuis 2017, l'Accueil de loisirs accueille les enfants des communes d'Aubeterre, Bonnes, Saint Séverin, Saint-Romain, Palluau, Montignac-Le-Coq, Laprade, Nabinaud et Pillac. L'Accueil de loisirs peut accueillir des enfants habitant le département de la Dordogne, limitrophe ainsi que des enfants en vacances sur le territoire lors des périodes extrascolaires.

La capacité d'accueil de l'accueil de loisirs s'élève aujourd'hui à 20 enfants de moins de 6 ans et 24 enfants de plus de 6 ans.

Les tarifs proposés veillent à s'adapter aux revenus des familles, peu élevés sur ce territoire.

L'équipe d'animation de l'Accueil de loisirs assure une nécessaire continuité dans le travail fait auprès des enfants entre les différents temps de loisirs péri et extrascolaire.

Ainsi, le personnel intervenant travaille aussi bien sur les temps périscolaires, l'accueil de loisirs les mercredis, petites vacances et vacances d'été.

Pour accompagner cette démarche, plusieurs axes éducatifs sont développés en lien avec le Projet Educatif de territoire, lui-même s'inscrivant dans le Schéma de services aux familles, projet éducatif de l'ex Communauté de Communes Tude et Dronne.



2. Le diagnostic du territoire du Pays d'Aubeterre

Contexte géographique

Le secteur du Pays d'Aubeterre compose le secteur Sud-Est du territoire. Il comprend 11 communes (Aubeterre-sur-Dronne, Bonnes, Bellon, Laprade, Nabinaud, Saint-Romain, Pillac, Saint-Séverin, Les Essards, Montignac-le-Coq et Rouffiac) et représente 18,36% de la population intercommunale, soit 3 332 habitants.

Dynamique démographique

La population de ce secteur peine à se stabiliser. Si elle a connu une baisse entre 1970 et 2000, elle connaît toutefois un léger regain depuis lors.

La relative stabilité de la population est liée aux nouvelles arrivées sur le territoire. En effet, le solde naturel négatif est quasiment compensé par un solde migratoire positif.

La population démontre une tendance au vieillissement avec une faible représentation des populations jeunes, avec une représentation des moins de 30 qui s'élève à 25.1% alors que les plus de 60 ans pèsent 38.5%.

Structure de population

Le Pays d'Aubeterre dispose de la part de familles monoparentale la plus faible du territoire. Elles ne représentent que 14.55% des familles avec enfants contre 25.2% au niveau intercommunal.

La proportion des enfants âgés de moins de 3 ans concernés par la monoparentalité est bien supérieure au niveau observé à l'échelle du territoire communautaire.

19% des familles sont caractérisées par une situation où les parents n'occupent pas d'emploi. Ces valeurs sont supérieures à la moyenne intercommunale qui affiche un taux de 14.32%.

La part des familles nombreuses est également supérieure à celle de la Communauté de communes en représentant 15.59% des familles contre 14.32% à l'échelle de la Communauté de communes.

Migrations domicile-travail

Les actifs travaillant dans une autre commune que leur commune de résidence est inférieur à celui de la Communauté de communes (61.5% en 2015 pour le Pays d'Aubeterre contre 65.1% pour le territoire intercommunautaire).

Les déplacements sont, également, plus marqués à l'Ouest de secteur.

19.65% des actifs travaillent dans un autre département que la Charente. Cette situation s'explique par les caractéristiques frontalières de ce secteur avec la Dordogne. Ce secteur bénéficie de l'attractivité du bassin de vie de Ribérac.

L'observation des déplacements domicile-travail met en avant un territoire écartelé entre une partie est tournée vers le bassin de Ribérac et une partie Ouest tournée vers le bassin de vie de Chalais.

Etudes et formation

Les enfants de 2 à 5 ans présentent un taux de scolarisation plus important qu'à l'échelle intercommunale (79.6% des enfants contre 75.74% des enfants à l'échelle de la Communauté de communes).

Le niveau de qualification est globalement plus faible qu'au niveau départemental ou national mais plus élevé que sur le territoire communautaire.

Ainsi, la part des diplômés du supérieur est de 20.2% contre 17.1% à l'échelle de la Communauté de communes.

De même la part des plus de 15 ans non scolarisés est moins élevée que celle de la Communauté de communes et s'établit à 35.4%



3. Le PEDT (projet éducatif de territoire) et nos valeurs éducatives

Le PEDT est une démarche formalisée permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Cette démarche a pour but : -

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires des autres jours de la semaine
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap
- Inscrire des activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs
- Développer des activités éducatives de qualité.

Le PEDT relève de l'initiative de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne, qui :

- Exerce la compétence scolaire sur l'ensemble de son territoire depuis le 1 août 2017
- Détient d'ores et déjà la compétence enfance jeunesse.

La Communauté de communes et ses partenaires ont pour ambition de rendre plus complémentaires les temps scolaires et les temps d'activités périscolaires, dans leurs dimensions temporelle, éducative et pédagogique, tout en préservant les rythmes biologiques de l'enfant.

Le projet pédagogique qui suit s'inscrit dans les valeurs portées par le PEDT et en est une déclinaison.

Intentions éducatives

- Favoriser une complémentarité éducative entre les différents temps et acteurs qui participent à la vie de l'enfant
- Amener les enfants à découvrir le territoire et ses potentialités
- Favoriser la mixité socioculturelle
- Favoriser le « Vivre Ensemble »
- Développer l'autonomie
- Développer une offre éducative en adéquation avec les rythmes et besoins des enfants

Les principes guidant le PEDT sont les suivants :

- respecter les rythmes de l'enfant en se référant aux préconisations des chrono biologistes,
- favoriser l'accès de tous les enfants aux activités périscolaires et extrascolaires,
- garantir une équité territoriale,
- mutualiser les moyens et les interventions sur le territoire,
- procéder à des évaluations régulières pour faire évoluer au besoin les organisations mises en place.



Les Valeurs de l'Accueil de Loisirs de St Séverin

L'accueil de loisirs de St Séverin a pour particularité de créer un cadre familial. Nos locaux sont pensés pour faciliter le vivre ensemble et la mixité des âges. Le lieu d'accueil est aménagé de façon à favoriser les échanges entre les familles et l'équipe d'animation.

Notre volonté est de respecter le rythme de l'enfant afin que chacun y trouve sa place, des activités adaptées leur sont proposées.

L'équipe d'animation accompagne et implique l'enfant dans la vie quotidienne de l'accueil.

L'ouverture sur le monde, la culture et l'environnement sont nos priorités en lien avec nos valeurs éducatives.

Nous veillons à ce que les enfants prennent plaisir à venir, à s'épanouir dans leurs constructions de futurs citoyens.



Nos objectifs et les critères d'évaluations

➤ Perpétuer les liens Sociaux / Familiaux

- Contribuer à la mixité des âges
⇒ Salles ouvertes, prise de repas ensemble, temps libre, vie quotidienne...
- Favoriser les rencontres entre les familles
⇒ Marché fermier, spectacle de Noël, goûters vacances...
- Créer des échanges entre équipe animation / parents
⇒ Temps d'accueil le matin et soir, différents goûters parents

➤ Sensibiliser à l'environnement et aux écogestes

- Permettre l'accès aux activités physiques extérieurs
⇒ Pêche, randonnée / terra aventura, accro branche...
- Accompagner l'enfant à être un écocitoyen
⇒ Tri sélectif, récup, fabrication composteur...
- Proposer des activités en liens avec la nature
⇒ Chasse aux insectes, nichoir, balade dans les bois...
- Faire prendre conscience des enjeux environnementaux
⇒ À l'aide de jeux : SOS planète, jeu du tri, avec des expériences
- Développer des partenariats
⇒ Entre Alsh : jeux inter centre, camps, projets communs, avec les associations locales : marché fermiers, intervenants...

➤ Veiller aux respects du rythme et besoin de l'enfant

- Créer des temps d'activités adaptés à chaque tranche d'âges
⇒ Partage des groupes en fonction des activités.
- Aménager des temps de repos
⇒ Sieste, temps calme, coin calme
- Alternier les activités sportives et manuelles
⇒ Programme d'activité adapté...
- Être attentif et se rendre accessible pendant les temps de transition dans la journée et sur les temps d'accueil
⇒ Accueillir les parents qui arrivent, transmission des informations sur la journée de l'enfant, être attentif aux enfants pendant ses temps



➤ Donner envie à l'enfant de s'investir et de venir avec plaisir

- Proposer des activités diverses et variés
 - ⇒ Sports collectifs, activités manuelles, bricolage, jardinage...
- Responsabiliser et valoriser l'enfant dans la vie quotidienne du centre
 - ⇒ Rangement du matériel, chef de table, aide des plus grands au plus petits...
- Invertir l'enfant dans les projets
 - ⇒ Création d'affiches pour le marché fermiers, élaboration du projet caisse à savon...

➤ Accompagner l'enfant dans son évolution, dans sa construction de futur citoyen

- Permettre à l'enfant de trouver sa place au sein d'un groupe
 - ⇒ Tableau de tâches pour la vie collective, jeux coopératifs et collectifs, accueil des nouveaux par les anciens...
- Participer à l'élaboration et au respect des règles de vies
 - ⇒ Écrire ensemble les règles de vies, création de panneaux...
- Rendre l'enfant acteur de ses vacances
 - ⇒ Proposition d'activité, activité à la carte...

➤ Permettre à l'enfant d'avoir accès à la culture sous toutes ses formes

- Participer à des ateliers artistiques
 - ⇒ Ateliers danse, peinture, théâtre, musique...
- Découvrir différents lieux culturels
 - ⇒ Sortie médiathèque, théâtre, visite musée, grotte, aquarium...
- Amener les enfants à s'ouvrir sur le monde
 - ⇒ Semaine à thème, repas traditionnels...

Les critères d'évaluations

Afin d'évoluer et de réajuster nos actions, il est important de mettre en place des modes d'évaluations.

- Auprès des enfants par l'intermédiaire de temps de concertation et d'échanges, en mettant en place l'outil de la boîte à idées ou encore en analysant leurs comportements
- Auprès de l'équipe d'animation par des réunions de bilan et des réunions journalières, un cahier d'information et des grilles d'évaluation
- Auprès des familles par du dialogue journalier et des échanges



Le Fonctionnement

1. Le public accueilli

Le public accueilli est âgé de 3 à 11 ans, quel que soit leur sexe, leur origine et leur milieu socioprofessionnel.

Les familles doivent remplir un dossier d'inscription auprès de la direction de l'accueil de loisirs.

Ce dossier contient les éléments suivants :

- Fiche de renseignements avec les coordonnées des familles, point sur les vaccins, éléments de santé remarquable de l'enfant, autorisations parentales diverses
- Pièces à fournir : Photocopies des vaccins, livret de famille, attestation d'assurance scolaire, attestation de quotient familial.
- PAI : -
 - ⇒ Les enfants porteur d'handicap ou ayant un PAI font l'objet d'un accueil adapté à leurs besoins.
 - ⇒ Lors de l'inscription de l'enfant, la directrice recolte les besoins spécifiques que demande l'enfant.
 - ⇒ En accord avec la famille, elle informe l'équipe d'animation afin de respecter au mieux le protocole, d'optimiser l'accueil de l'enfant et d'informer les enfants pour une meilleure compréhension de la différence et une prise en compte des spécificités de l'enfant.
 - ⇒ Si la directrice le juge nécessaire et que la famille l'accepte, un des parents peut intervenir auprès des enfants pour leur expliquer le trouble et le comportement à avoir, et répondre aux questions que cela peut susciter.

Afin de respecter les besoins et rythmes de chacun, 2 groupes d'âges sont constitués :

- 3-5 ans
- 6-11 ans

Selon les activités, les groupes peuvent être modifiés.



2. Le descriptif des locaux :

L'accueil de loisirs se situe au pôle Enfance 2 Rue du Grand Portail, 16390 Saint-Séverin, en partage des locaux avec le multi accueil « Babibulle ».

Le bâtiment est constitué d'un sas d'entrée commun aux deux structures possédant des panneaux d'information.

La partie accueil de loisirs est constituée du bureau de la direction et d'un hall d'accueil des familles : c'est un lieu d'information mais également un espace de convivialité pour les familles.

Le hall donne accès :

- Aux deux grandes salles d'activités spécifiques pour moins de 6 ans et plus de 6 ans
- Aux sanitaires :
 - ⇒ des toilettes individualisées à destination des moins de 6 ans ainsi qu'une douche
 - ⇒ des toilettes individualisées à destination des plus de 6 ans
- Au dortoir

Une troisième salle mutualisée avec le multi accueil « Babibulle » est accessible pour des ateliers de motricité.

Le bâtiment dispose également d'une cour extérieure et d'un préau.



3.Les équipes d'animation et technique

L'équipe d'animation de l'accueil de loisirs se compose comme suit :

- 1 directrice, titulaire de la Fonction Publique Territoriale, titulaire du BPJEPS
- 1 directrice adjointe, titulaire de la fonction Publique Territoriale, disposant du CAP Petite Enfance et de la formation BAFD
- 3 animatrices, titulaires de la fonction publique Territoriale, deux disposants d'une formation BAFA et l'autre d'un BPJEPS Environnementale et Développement durable
- 1 cuisinier(e) et une aide cuisine (pour les périodes de vacance)
- Un agent d'entretien

Le rôle du directeur en ALSH :

Le directeur :

- Est garant du respect du cadre réglementaire
- Assure la sécurité physique et affective du public accueilli et de l'équipe dont il a la charge
- Définit et met en œuvre le projet pédagogique conjointement avec l'équipe d'animation conformément à la réglementation
- Il gère le budget qui lui est affecté
- Définit et met en œuvre avec l'équipe d'animation le programme d'activité
- Veille au bon fonctionnement de l'équipe
- Régule l'équipe lorsque cela s'avère nécessaire
- Assure les inscriptions
- Fais le lien avec les familles
- Participe aux recrutements



Les animateurs :

- Doivent connaître et respecter les normes réglementaires en vigueur
- Assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Proposent et mettent en œuvre les animations
- Collaborent à la rédaction du projet pédagogique de la structure
- Assurent le lien avec la famille
- S'adaptent et respectent le rythme de chaque enfant
- Veillent à la création d'une cohésion de groupe et au respect du vivre ensemble
- Communiquent, échangent avec les autres membres de l'équipe d'animation
- Service des repas et surveillance lors de la pause méridienne

Le cuisinier et aide cuisine :

- Production et valorisation de préparations culinaires
- Participation à la démarche qualité, mise en place d'animations spécifiques au sein du restaurant scolaire
- Participation au service des repas et à la surveillance de la cantine
- Suivi Financier du budget lié aux denrées alimentaires (en lien avec le référent)
- Nettoyer et désinfecter les locaux et le matériel
- Appliquer le protocole d'entretien

L'agent d'entretien :

- Tri et évacuation des déchets courants
- Contrôle de l'état de propreté des locaux
- Entretien courant et rangement du matériel utilisé



4.Périodes de fonctionnement.

L'accueil de loisirs est ouvert pendant les petites vacances scolaires (Hiver, Printemps, Toussaint), pendant l'été ainsi que les mercredis toute la journée.

Il est fermé durant les vacances de Noël et les 2 dernières semaines du mois d'Août.

Les horaires d'ouvertures sont les mêmes pour les mercredis que pour les vacances, de **7h45 à 18h30**.

5.Les tarifs :

Le tarif est calculé en fonction du Quotient Familial que les familles auront préalablement fourni. Il prend en compte la présence réelle de l'enfant sur la journée. Le repas est compris et englobé dans le tarif horaire.

Il existe un tarif dégressif : -20% sur le tarif horaire à partir du 2^{ème} enfant présent en même temps.

Quo- tient Familial	< 400	< 600	< 700	< 800	< 1000	< 1300	> 1300	Sans
Tarif horaire	0.60€	0.65€	0.70€	0.75€	0.84€	0.93€	1.03€	1.21€



6. Journée Type :

7h45 à 9h15
Accueil des enfants
et des familles

9h15 à 9h45
Temps libre
Rassemblement et présentation
des activités

10h à 11h30
Activités

11h30 à 12h
Temps de relâchement
avant le repas



12h à 13h
Repas (Déplacement à
la cantine scolaire)

13h à 14h
Temps calme Repos, lecture,
dessins...
13h à 15h30
Sieste pour les maternelles



14h à 15h30
Activités

15h30 à 16h
Temps libre

16h à 16h45
Goûter

17h à 18h30
Temps de jeux
Accueil des familles



7. Journée Type détaillée :

- 7h45-8h30 : L'ouverture est gérée par deux animateurs. L'arrivée des enfants est échelonnée. L'accueil du matin permet d'échanger avec les familles et l'équipe d'animation. Les enfants sont en temps libre, possibilité de faire des jeux de société, de construction, du dessin... Ils sont répartis dans les deux salles. Les animateurs sont présents pour jouer avec eux ainsi que pour gérer le pointage sur la tablette des enfants qui arrivent.
- 8h30-9h45 : Arrivée du reste de l'équipe. Possibilité de jeux en extérieur en fonction du temps (vélos, ballon...)
- 9h45-11h30 : Les animateurs rassemblent les enfants pour leur présenter les activités et répartissent les enfants dans les groupes d'âges. Les activités prévues se déroulent soit en intérieur ou en extérieur. L'animateur anime, accompagne l'enfant, explique les consignes.
- 11h30-11h45 : c'est le temps de relâchement, les enfants ont un temps de liberté ou ils jouent tous ensemble pour se relâcher avant le repas.
- 11h45-13h : Passage aux toilettes et lavage de mains avant le départ pour la cantine qui se trouve dans un autre bâtiment. Le repas est pris en commun dans la salle de restauration. Les animateurs se répartissent sur les tables et aident au service. Les enfants participent à la vie quotidienne ; en étant chacun leur tour « chef de table », leurs missions débarrasser et nettoyer leurs tables.
- 13h-14h : Un temps calme est proposé aux enfants qui ne font pas la sieste. Ils ont la possibilité de choisir une des deux salles. La première est dédiée au repos et à la lecture dans un espace cocooning et assombré, la deuxième dédiée aux jeux de société calme, ou dessin dans un cadre silencieux. Une fois le temps calme terminé les enfants doivent ranger.
- 13h-15h30 : Pour les enfants qui dorment, une salle de sieste est prévue avec des lits, l'animateur lit une histoire pour les accompagner dans l'endormissement et reste en surveillance tout au long de la sieste.
- 14h-15h30 : Temps d'activité pour les moyens et les grands, ils se répartissent dans les différents groupes d'âge, l'activité prévue se déroule soit en extérieur soit en intérieur.
- 15h30-16h : C'est le temps libre en extérieur, les enfants jouent tous ensemble avec les animateurs
- 16h-16h30 : Un goûter est proposé par l'équipe d'animation (en principe un gâteau avec soit un fruit ou compotes ou produits laitiers) il se déroule en fonction du temps soit en extérieur soit en intérieur.
- 16h30-18h30 : C'est le départ échelonné des enfants, l'accueil des parents avec un échange sur le déroulement de la journée de leur enfant (comme pour le matin) Les animateurs restent disponibles et à l'écoute pour les enfants ainsi que les familles. Départ échelonné des animateurs qui ont fait l'ouverture et deux animateurs en fermeture.



Les annexes

Les projets en photos



Visite Moulin de la Rouzique
Toussaint 2019



Marché Fermier - Eté 2019



Terra aventura à Ribérac
Mercredi Janvier/Février 2020



Bonne Année 2020 -
mercredi janvier/février 2020



Fresque Hivernale -
Mercredis Janvier / Février 2020

